

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

**REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX
A LA PLAINE DES SPORTS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 novembre 2024

20240065

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BOYET Jérôme, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOURGEOIS Rosaria, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à DUPLAN Véronique, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BRIERE Matthieu, VERDENET Clotilde donne pouvoir à Elodie QUEIREL.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre HERVIS

Date de convocation du Conseil : le 6 novembre 2024

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 8

Rapporteur : Monsieur Jérôme BOYET

Il est proposé de créer une aire de jeux en bois pour les enfants de 2 à 12 ans à proximité de la salle polyvalente dans l'espace situé entre le city-stade et les vestiaires de football.

Ce projet s'intègre dans celui de la Plaine des sports dont l'objectif est d'aménager le site du stade Francisque Payé avec différents équipements de sports et de loisirs pour tous les âges, en le laissant en accès libre, selon le même principe que le city-stade installé à proximité en 2022.

Le montant de ces travaux, estimé à 96 469,20 € TTC, se décompose comme suit :

| Poste des dépenses | Montant prévisionnel HT | TVA 20 % | Montant TTC |
|-------------------------|-------------------------|-----------|-------------|
| Travaux de terrassement | 9 569,00 | 1 913,80 | 11 482,80 |
| Mobilier jeux | 70 822,00 | 14 164,40 | 84 986,40 |
| Total | 80 391,00 | 16 078,20 | 96 469,20 |

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Autofinancement Ville de Neyron | 80 391,00 € HT | 96 469,20 € TTC |
|---------------------------------|----------------|-----------------|

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
 - o la réalisation d'une aire de jeux à la plaine des sports pour un montant de 80 391,00 € HT soit 96 469,20 € TTC,
 - o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'autoriser Mme la Maire à :
 - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE DECIDE :

- D'ADOPTER les propositions de M. le rapporteur.

A NEYRON, le 14 novembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS.

